Image not found or type unknown

Indemnisation arrêt maladie

Par **Nath56**, le **07/08/2023** à **10:13**

Bonjour

D abord merci a tous pour votre aide je suis désespéré.

En effet, je suis encore pas officiellement fonctionnaire territorial car il me manque 6 mois pour être titulaire.

Hors j ai du me faire opérer de l épaule et du tendon donc arrêt maladie depuis avril 2022.

J ai donc touché 3 mois de salaire complet puis 50 % jusqu en avril 2023.En mai j ai retoucher 50% puis en juin et juillet mon salaire complet.

J ai donc appelé ma responsable qui m a dit que c était normal c était par période.

Aujourd'hui j ai repris en août en mi temps thérapeutique et mon chef me demande la somme de 4900 euros de trop perçu.

Je n aurai apparemment du plus rien touché depuis avril

Mais comment vit on avec aucune rémunération alors que le chirurgien refusait ma reprise.

Et personne ni lettre ne m avait dit qu on avait rien du tout après un an

S il vous plaît aidez moi on t il le droit de me réclamer cette somme

Merci a vous

Nath

Par **Marck.ESP**, le **07/08/2023** à **11:31**

Bienvenue Nath56

Il est à noter que les dispositions peuvent varier en fonction des spécificités de chaque collectivité territoriale. Il est donc recommandé de se référer à la réglementation en vigueur dans la collectivité concernée.

Au hasard, vous pourriez vous renseigner via le site internet de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) qui propose des informations sur les droits et obligations des fonctionnaires territoriaux, y compris en matière de maladie. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) de son département peut également fournir des informations précises et adaptées à sa situation.

Par **P.M.**, le **07/08/2023** à **11:38**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale sachant que l'employeur devrait justifier par écrit le trop perçu...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés